

4400



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Le Préfet

Nice, le 17 AOUT 2021

Lettre recommandée avec AR

Objet : Consultation relative au projet de modification du PPR incendies de forêt
PJ : un dossier de modification du PPR

Monsieur le Maire,

Le plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles d'incendies de forêt de la commune de Cagnes-sur-mer a été approuvé le 11 mai 2012. Par arrêté préfectoral en date du 17 juin 2021, la modification n°1 de ce PPR a été prescrite.

Elle a pour objet la prise en compte du changement de circonstances de fait concernant le quartier du Pain de Sucre à Cagnes, suite à la réalisation de travaux de protection incendie : établissement d'une voie de liaison pour les services d'incendies et de secours permettant de relier le chemin du Pain de Sucre à l'avenue de Verdun, matérialisation de deux aires de retournement, et création d'un nouveau point d'eau incendie.

Ces travaux ont fait l'objet d'une visite de réception en date du 4 février 2020 en présence du SDIS et de la DDTM. Un essai sur site avec un engin pompier a été effectué permettant de valider l'ensemble des aménagements de défense incendie.

Par courrier en date du 22 juin 2021, je vous ai informé de la prescription de la modification de ce plan. En application de l'article R.562-7 du code de l'environnement relatif aux plans de prévention des risques naturels, le projet de modification, que vous trouverez en pièce jointe, doit être, préalablement à sa mise à disposition du public, soumis à l'avis de votre conseil municipal.


Monsieur Louis NÈGRE,
Maire de Cagnes-sur-mer
BP79

06 802 Cagnes-sur-mer cedex

J'attire votre attention sur le fait qu'en l'absence de réponse, l'avis de la commune sera réputé favorable passé le délai de deux mois qui suit la réception de la présente lettre. En outre, cet avis, reçu dans les délais ou réputé favorable, sera annexé au registre mis à la disposition du public afin qu'il puisse y formuler ses observations.

Le pôle risques de la direction départementale des territoires et de la mer est à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le préfet,
Le sous-préfet, directeur de cabinet
CAB 4578

Benoît HUBER

Copie : Madame la Sous-Préfète de Grasse